



D É C I S I O N

Portant attribution du marché d'Accompagnement dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'ADEME et Assistance à l'évaluation finale et révision du Plan Climat Air Energie Territorial

CC ACVI / AGATTE SAS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2026-0095 du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur l'Accompagnement dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'ADEME et Assistance à l'évaluation finale et révision du Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la consultation restreinte envoyée le 16 mars 2026 lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour l'Accompagnement dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'ADEME et Assistance à l'évaluation finale et révision du Plan Climat Air Energie Territorial,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un accord-cadre à prix forfaitaires et prix unitaires,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent accord-cadre à la Société AGATTE SAS -SIRET n°834 654 071 00028-sise Village du Lez 955 Avenue de l'Agau- 34970 LATTES; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le présent accord-cadre n°2026S05ATETE relatif à l'Accompagnement dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'ADEME et Assistance à l'évaluation finale et révision du Plan Climat Air Energie Territorial, à la Société **AGATTE SAS-SIRET n°834 654 071 00028-** sise Village du Lez 955 Avenue de l'Agau- 34970 LATTES, et ce pour un montant maximum de 90 000.00-€ HT (quatre vingt dix mille euros, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 48 mois,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 22/06/2026.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

Le Président,
Grégory Marty.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

